



COMMUNE
DE
DULLY

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE – DEMANDE DE DEROGATION

(Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP du 01.01.2023)

Situation : Allée du Château 11 – 1195 Dully

Parcelle : n° 13

Propriété de : Hoirie Caspari

Requérant : Hoirie Caspari

Objet (s) : Abattage d'un érable sycomore situé au sud de la maison et d'un paulownia qui se trouve dans le bas de la parcelle. Pour le premier arbre, la requête est motivée par l'état sanitaire de l'arbre et les risques de blessures causées par la chute de nombreuses branches sèches. Le deuxième arbre est sec. Ces arbres ne sont pas répertoriés dans le plan communal de classement des arbres mais la nouvelle législation protège tous les boisés hors forêt.

Sur la base du préavis positif de l'AGFORS du 08 juin 2026 et conformément à la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPRPNP entrée en vigueur le 01.01.2023, la Municipalité préavise favorablement la demande de dérogation sous condition que ces abattages soient compensés par la plantation de deux nouveaux arbres.

Date de la requête : 08.06.2026

AFFICHAGE AUX PILIERS PUBLICS : du 17 juin au 16 juillet 2026

Dully, le 16 juin 2026

Municipalité de Dully

Le syndic La secrétaire mun. adj.

F. Mani S. Dehais